

Le CREAI de Bourgogne et l'IRTESS (Institut Régional Supérieur du Travail Educatif et Social) ont organisé le 20 Juin 2001 une journée d'étude relative au projet individualisé et ses outils. Cette journée était l'aboutissement d'un important travail de construction d'un référentiel d'observation de compétences professionnelles des ouvriers de CAT, réalisé au sein de la Commission régionale des CAT et Ateliers protégés du CREAI (voir bulletin d'informations du CREAI n° 206 de Juillet 2001).

Pour l'élaboration de ce référentiel, nous nous sommes inspirés de la méthode préconisée par Jacques DANANCIER dans son ouvrage. Nous avons en conséquence sollicité cet auteur pour présenter dans une conférence introductive sa réflexion et sa méthode sur le projet individualisé. Cette intervention, fort appréciée par les participants à cette journée, est reproduite ici.

Le Projet individualisé

Questions de fond et méthodologie

par **Jacques DANANCIER**, auteur de l'ouvrage
« Le Projet individualisé dans l'accompagnement éducatif » Dunod, 1999

Je remercie le CREAI de Bourgogne et l'IRTESS de Dijon pour leur invitation. Connaissant bien ce type de travail, je vous dirai toute mon admiration pour l'élaboration collective qui a été menée sur le projet individualisé pour adultes handicapés.

La méthodologie que je développe compte aujourd'hui cinq années de mise en application. Elle s'est largement construite dans des actions de formation conduites auprès d'équipes de tout secteur, concernant tout type de population des secteurs sociaux et médico-sociaux.

Si c'est surtout l'outil ROCS (Référentiel d'observation des compétences sociales) qui retient l'attention, il est important de dire que toute démarche de projet dans nos métiers doit se positionner sur un certain nombre de questions de fond avant de prétendre à formalisation.

Les questions de fond

Elles sont d'abord d'ordre **éthique** et concernent :

- Le poids du projet pour la personne handicapée ou toute personne en situation de décalage social ou de fragilité psychique. Le projet, par essence, requiert des capacités intellectuelles (pouvoir confronter des hypothèses, anticiper de façon formelle leurs conséquences) et un certain aboutissement psychologique (distinguer et pouvoir faire jouer ensemble ce qu'il en est de la réalité et de l'imaginaire). Ces deux conditions ne sont pas toujours l'apanage de nos « clients » habituels. Par ces difficultés, on peut craindre que le projet ne soit jamais tout à fait celui de la personne en difficulté, mais reflète surtout les attentes de son entourage ou de ses accompagnateurs.
- La question de l'évaluation. On doit dire en premier que, si elle est présentée aujourd'hui comme une obligation réglementaire, elle constitue avant tout un droit fondamental de la personne prise en charge. La même chose pour chacun de nous si l'on doit se retrouver, par exemple, dans un système hospitalier...

Ensuite, cette notion d'évaluation ne peut jamais se comprendre comme ouvrant sur une catégorisation. Il y a dans l'évaluation une dimension de relativité (au regard de l'observateur, aux conditions de l'environnement, à l'état de la personne à un moment donné) qui doit toujours être présente à l'esprit, et elle reste valable surtout dans un contexte dynamique où, ce que l'on guette, c'est le mouvement de l'individu.

Enfin, on n'évalue pas une personne mais sa place dans un ensemble social, et le meilleur moyen qu'elle peut avoir d'accroître la qualité de cette place selon ses capacités propres.

Les questions de fond regardent aussi **la légitimité de l'action du travail social** – et cette légitimité passe avant tout par une définition de l'objet de travail. Les approches historiques nous en montre la variation sur les deux derniers siècles – et surtout : ce qui accompagne cette variation, c'est-à-dire la représentation conjointe qu'on se fait à chaque fois de ce qu'on appelle aujourd'hui « l'usager ».

Nous nous sommes prononcés sur cet objet de la façon suivante : l'objet de travail de l'accompagnement social, c'est la position que la personne occupe à l'intérieur du lien social, position lue à partir de cette personne.

Maintenant, il restait à proposer un modèle opératoire et pas seulement descriptif du lien social. Pour notre recherche, nous le situons au carrefour de deux grands mouvements : un *mouvement d'insertion* et un *mouvement d'intégration*. Ce sont là aussi des mots qui ont subi des avatars historiques divers, et qui ont été employés souvent l'un pour l'autre en fonction des modes ou de la fluctuation des intentions politiques. Ce sont pourtant deux mots qui ont une étymologie différente et qui recouvre des réalités différentes.

L'intégration a un effet structurant sur le système, et elle procède d'une intention structurante du système lui-même. Elle signale qu'un élément de ce système vient lui donner un sens particulier. En extrapolant au niveau psychologique, l'intégration atteste des registres d'appartenance et des registres identitaires de l'individu. Cette identité doit être entendue de façon large. Elle recouvre toute la dimension culturelle mais aussi l'identité sexuée et l'appartenance de chacun à son histoire.

L'insertion, c'est beaucoup plus simple : un élément vient trouver une place parmi d'autres, dans une chaîne déjà existante, sans modifier le sens de cette chaîne. Cela recouvre pour nous, par exemple, toute la réalité socio-économique et le fait « d'y trouver sa place ».

Le lien social, c'est l'articulation de ces deux mouvements dans laquelle on devine bien que l'intégration est première. L'institution éducative est à leur convergence : elle doit, à la fois permettre à une personne de renforcer ses repères d'appartenance, et en même temps, de façon très concrète, lui apprendre à vivre parmi d'autres. En d'autres termes, elle cherche à développer **les compétences sociales** de cette personne.

Les compétences sociales recouvrent, dans leur achèvement, l'ensemble des capacités qu'un individu peut mettre en œuvre pour s'inscrire de façon complète dans son milieu habituel de vie, sans qu'il y soit reconnu par des caractéristiques particulières de déficience ou d'échec lié à son histoire, sa vie familiale ou son handicap, mais comme un élément participant à la vie de l'ensemble de façon active, assurant sa part de continuité et de cohérence de l'ensemble.

C'est sur ce concept de compétence sociale que portera la construction du projet individualisé telle que nous la proposons et son évaluation. Elles possèdent en effet un triple intérêt :

- 1) Elles ont un « moteur » ou un « marqueur » bien connu : l'autonomie
- 2) Elles font l'objet d'un développement normal dans leur acquisition. On peut donc leur appliquer une progression qui rende compte d'une dynamique possible chez l'individu.

Nous avons choisi le modèle d'une progression en cinq degrés, caractérisée principalement par le rapport à l'autre et l'élargissement de l'environnement :

- Premier degré :
la compétence sociale n'existe qu'à travers un tiers qui agit la compétence sociale à la place de la personne ou l'incite à cette action.
- Deuxième degré :
la compétence sociale existe dans le cadre d'une relation privilégiée à un tiers. Elle est donc essentiellement empreinte d'affectivité.
- Troisième degré :

la compétence sociale existe pour la personne parce qu'elle est habituellement pratiquée par le groupe auquel cette personne se reconnaît appartenir.

- Quatrième degré :

la compétence sociale est acquise et normalement agie par la personne dans son univers habituel de vie.

- Cinquième degré :

la compétence sociale est acquise quel que soit l'environnement.

3) On peut choisir et nomenclaturer les compétences sociales qui nous intéressent dans le cadre du projet institutionnel.

Nous possédons donc un certain nombre d'éléments qui nous permettent d'aborder les questions de forme et de méthode.

Les questions de forme et de méthode

Elles supposent l'existence de deux éléments : un référentiel stable et une procédure institutionnelle.

• Le référentiel

C'est ce que nous proposons sous le nom de ROCS : Référentiel d'Observation des Compétences Sociales.

La nécessité du référentiel tient au fait que la construction d'un projet par l'écrit uniquement est peu opérante :

- imprécision et malentendus « naturelle-ment » liés au langage
- impossibilité d'une réelle mesure de progression posant une évaluation
- risque de tenir l'autre dans une aliénation véhiculée par notre discours sur lui : pas d'élément tiers.

Ce référentiel doit obéir à quelques contraintes :

- il doit être parlant pour tous les acteurs dans le sens de la progression évaluée
- il doit faire l'objet d'une véritable appropriation par l'équipe
- il doit être lisible, simple et relativement court.

L'histoire du ROCS fait qu'il a toujours été construit en collectif dans le cadre de formations intra-établissement : l'équipe choisit les compétences sociales qu'elle souhaite explorer, selon une classification en dimensions et en critères – ensuite par petits groupes, elle travaille sur l'établissement des points de repère de la progression selon son expérience et ses observations. L'ensemble de la construction du référentiel prend entre deux et trois jours pour une douzaine de personnes.

L'avantage institutionnel est de provoquer ainsi une véritable mutualisation des connaissances des intervenants.

Après expérience d'une bonne cinquantaine d'installations, nous envisageons aujourd'hui d'alléger le processus de construction en apportant une partie des éléments constitués de synthèses d'autres expériences.

- **Le processus institutionnel**

Il repose sur quatre éléments :

- 1) La nécessité d'un référent de projet : c'est la personne qui est garante du bon suivi du projet individuel et qui peut en contrôler l'application.
- 2) Un processus de déroulement que l'on peut schématiser de la façon suivante :
Premier temps :
évaluation des compétences sociales de la personne à l'aide du référentiel et de son tableau d'analyse – mesure de la progression par rapport aux précédentes évaluations. Ce travail peut être participatif en particulier avec des adultes.
Second temps :
recueil des demandes de l'utilisateur quant à ses souhaits pour l'avenir.
Troisième temps :
positionnement de l'équipe par rapport aux souhaits de l'utilisateur, en fonction de l'évaluation des compétences sociales qu'elle a pratiquée – élaboration de propositions d'actions.
Quatrième temps :
présentation à l'utilisateur des propositions, négociation, contractualisation.
- 3) L'ensemble de la procédure est structuré par une Fiche Projet, élaborée avec les professionnels, qui reprend tous les éléments de la démarche et figure au dossier de la personne.
- 4) Le rythme d'application doit être tenu avec rigueur par le référent de projet. Il est généralement annuel.

Voilà l'essentiel de ce que je souhaitais vous apporter en résumé et en illustration de ma démarche. Je vous remercie de votre attention.